

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 juillet 2022

CP2022_07_41
id. 6520

Le 12 juillet 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme BOURDONCLE), Mme NEGRE (pouvoir à M. BELLOC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2022**

Dans le cadre de la politique d'aide départementale destinée aux communes rurales en matière d'eau potable, modifiée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2022, les opérations finalisées éligibles à l'attribution de subventions sont présentées.

1 - Rappel des modalités d'intervention

Le taux d'aide départemental de 20 % s'applique sur le montant de la dépense éligible, dans la limite d'un taux d'aide globale de 50 %, après avoir eu connaissance du niveau d'intervention de l'Agence de l'eau sur ces dossiers. Dans certains cas, la participation prévisionnelle du Département peut être réduite, voire supprimée, afin de ne pas dépasser ce taux d'aide globale, qui est apprécié au regard du coût d'opération.

Pour les travaux liés à la ressource, au traitement et à la production d'eau potable, aux interconnexions, la dépense éligible est plafonnée à 2 500 000 € HT.

Pour les travaux liés aux réseaux d'eau potable, la dépense éligible est plafonnée à 150 € HT par mètre linéaire de canalisation posée.

Les subventions sont versées en capital tant qu'elles sont inférieures à 100 000 €. Au delà, le versement s'effectue en annuités, dont la durée correspond à la durée de l'emprunt effectué pour le financement de ces travaux (avec un minimum de 10 ans et un maximum de 20 ans). En l'absence d'emprunt contracté, le versement de la subvention est échelonné sur 10 ans.

2 - Participation du Département

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
A - Subventions en capital					
Commune de Villebrumier Renouvellement du réseau alimentation en eau potable route de Varennes <i>EPTR - 00003927</i>	31 673	31 673	6 334 20 %	---	20 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron A Varen - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable -Traversée de Lexos EPTR - 00004211	499 735	397 500	79 500 20 %	---	15,90 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Belvèze - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu- dit Le Brel EPTR - 00005015	29 428	29 428	5 885 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Lauzerte - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu-dit Lolmet EPTR - 00005016	12 568	12 568	2 513 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Lauzerte - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu- dit Cadamas - Pont Fourcat EPTR - 00005017	123 026	123 026	24 605 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Sainte Juliette - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable dans le bourg EPTR - 00005018	29 504	29 504	5 900 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Montaigu de Quercy - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable rues des lauriers, des anciens fours, des coutelets EPTR - 00005019	165 641	123 000	24 600 20 %	30 %	44,85 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Bouloc - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable route départementale n° 2 Canella <i>EPTR - 00005021</i>	43 914	38 250	7 650 20 %	30 %	47,42 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Lauzerte - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu- dit Guillottes <i>EPTR - 00005022</i>	92 691	92 691	18 538 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de de Lauzerte et Montaigu de Quercy à Lauzerte - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable moulin de la Gravelle <i>EPTR - 00005024</i>	45 785	45 785	9 157 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de Lavit de Lomagne Renouvellement du réseau alimentation en eau potable de Montgaillard à Maumusson - Tranche 3 - Lieu dit Malecase <i>EPTR - 00003134</i>	90 231	90 231	18 046 20 %	---	20 %
Syndicat des eaux de Lavit de Lomagne Renouvellement du réseau alimentation en eau potable de Balignac vers Lachapelle (réservoir) <i>EPTR - 00005051</i>	391 300	391 300	78 260 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la Lomagne à Gariès - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieux-dits Castanet et Bessens <i>EPTR - 00002123</i>	38 837	38 837	7 767 20 %	---	20 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
Syndicat des eaux de la Lomagne à Marignac - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable route départementale n° 18 <i>EPTR - 00003096</i>	29 381	29 381	5 876 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la Lomagne à Beaumont de Lomagne - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieux-dits les 3 Ornettes - Saint-Jean de Coquessac <i>EPTR - 00003097</i>	386 897	386 897	77 379 20 %	30 %	50 %
Syndicat des eaux de la région de Mas-Grenier à Bourret - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu-dit Les Hutis <i>EPTR - 00003752</i>	51 091	51 000	10 200 20 %	---	19,97%
Syndicat Mixte Eaux Confluences A Labastide du Temple - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable alimentant le réservoir <i>EPTR - 00004330</i>	29 697	21 000	4 200 20 %	---	14,14 %
Syndicat Mixte Eaux Confluences A Larrazet - Maillage du réseau du SMEC avec celui du syndicat des eaux de la région de Mas-Grenier <i>EPTR - 00004160</i>	168 929	168 929	33 785 20 %	---	20 %
TOTAL subventions en capital	2 260 328	2 101 000	420 195	---	---
B - Subventions en annuités au bénéfice de la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron					
Communauté de communes Quercy Vert Aveyron A Nègrepelisse - Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable <i>EPTR - ENV002820</i>	7 566 330	2 500 000	500 000 20 %	32,17 %	38,78 %

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
C - Subventions en annuités au bénéfice du Syndicat mixte eau potable (basé à Golfech)					
SMEP - A Montesquieu - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable à Sécot et Raully route départementale n° 957 <i>EPTR - ENV00003612</i>	292 641	292 641	58 528 20 %	---	20 %
SMEP - A Lamagistère - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable impasse Mosquito <i>EPTR - ENV00003656</i>	11 916	11 916	2 383 20 %	---	20 %
SMEP - A Lamagistère - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable rue de la Libération <i>EPTR - ENV00003844</i>	117 055	97 500	19 500 20 %	---	16,66 %
SMEP - A Saint Clair - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu-dit Les Aymes <i>EPTR - ENV00003845</i>	42 189	42 189	8 437 20 %	---	20 %
SMEP - A Saint Paul d'Espis - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable de Gardes à Détours <i>EPTR - ENV00004161</i>	525 383	480 000	96 000 20 %	---	18,27 %
SMEP - A Saint Nazaire de Valentane - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable lieu-dit Le Feyt <i>EPTR - ENV00004162</i>	196 979	196 979	39 396 20 %	---	20 %
SMEP - A Gasques - Renouvellement du réseau alimentation en eau potable secteur Lacanelle <i>EPTR - ENV00004209</i>	152 063	152 063	30 413 20 %	---	20 %
TOTAL SMEP subvention en annuités	1 338 226	1 273 288	254 657 20 %	---	20 %
TOTAL SUBVENTIONS en annuités	8 904 556	3 773 288	754 657	---	---

Maître d'ouvrage Opération	Politique d'aide départementale			Taux d'aide rapporté au coût d'opération	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible retenue (€ HT)	Subvention Département Montant (€) et Taux	Agence de l'eau	Département + Agence de l'eau
TOTAL SUBVENTIONS en capital et en annuités	11 164 884	5 874 288	1 174 852	---	---

Les subventions en annuités seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 204142, sous-fonction 61, programme 037, Opération O007.

Les subventions en capital seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 1380 - article 204142, sous fonction 61 - Programme P031 Opération 0004 Enveloppe E16.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 est le suivant :

Autorisation de programme 2022 (EPTR) :	700 000 €
Déjà engagé :	0 €
Engagé à la commission permanente de ce jour :	420 195 €
Disponible :	279 805 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 23 juin 2022 relative à l'évolution des politiques d'aide en eau potable et d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du niveau d'intervention financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur les dossiers présentés ;
- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'alimentation en eau potable (programme 2022), l'attribution des subventions départementales à la commune de Villebrumier, à la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron, au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Lauzerte et Montaigu de Quercy, au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des eaux de Lavit de Lomagne, au syndicat mixte fermé des eaux de la Lomagne, au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mas – Grenier, au syndicat mixte eaux confluences, au Syndicat mixte eau potable (basé à Golfech) au titre de l'alimentation en eau potable programme 2022 pour un montant total de 1 174 852 € (dont 754 657 € en annuités et 420 195 € en capital) ;
- Précise que les dépenses correspondantes, pour les subventions en annuités, seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61, programme 037, Opération O007 du budget départemental ;
- Précise que les dépenses correspondantes, pour les subventions en capital, seront prélevées sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 1380 – article 204142, sous fonction 61- Programme P031 Opération 0004 Enveloppe E16 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL